

## Compte rendu n°2 - Séance du 20 mars 2021

**Présents :** CHANTELAUZE Isabelle, FILLIOT Yves, LAUTIER Monique, SAULZE Marc, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, FILLIOT Maurice, MAYET Jean-François, DAWID Yves, GALLON Jason.

Madame le maire Suzanne LABARY.- **A été nommée secrétaire de séance:** FONT Thomas

**Date de la convocation :** 15/3/2021 **Transmise le :** 15/03/2021 **Date d'affichage :** 25/03/2021

En début de séance, madame le maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur une demande de subvention DSIL en lieu et place de la demande DETR du 16 janvier 2021, pour les travaux de rénovation du petit patrimoine, site « GROTTTE - ORATOIRE » - Approbation à l'unanimité.

Approbation du CR n°1 du 16/01/2021 à l'unanimité

### Objet : Approbation des comptes de gestions 2020

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour les budgets 10500 : Commune, 10700 Eau et 10800 Assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0**

Sous la présidence de madame CHANTELAUZE, adjointe, vote des COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.

Madame le maire s'est retirée et ne prend pas part au vote.

### Objet : Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF - 10500 BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	183 765,86	G	276 860,24
	Section d'investissement	B	227 571,91	H	511 702,84
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	21 959,31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	326 361,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	737 699,47	= G+H+I+J	810 522,39
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	183 765,86	= G+I+K	298 819,55
	Section d'investissement	= B+D+F	553 933,61	= H+J+L	511 702,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	737 699,47	= G+H+I+J+K+L	810 522,39

SECTIONS	Prévu 2020	Dépenses exercice	Dépenses en clôture	Excédent N-1	Recettes exercice	Recettes en clôture	Résultats de l'année
Section Chougoirand	-836,93 €	2 938,72 €	2 938,72 €	-5 071,07 €	39 586,00 €	34 514,93 €	31 576,21 €
Section Le Mont	12 996,49 €	1 206,86 €	1 206,86 €	12 996,49 €	143,00 €	13 139,49 €	11 932,63 €
Section Petit-Barot	2 005,76 €	171,00 €	171,00 €	2 005,75 €	0,00 €	2 005,75 €	1 834,75 €
Section Granges	-50,00 €	0,00 €	0,00 €	-50,00 €	0,00 €	-50,00 €	-50,00 €
Section Chabannes	513,43 €	20,00 €	20,00 €	513,43 €	112,90 €	626,33 €	606,33 €
Section Grandrif et autres	7 938,27 €	3 560,88 €	3 560,88 €	7 938,26 €	0,00 €	7 938,26 €	4 377,38 €
Section Le Pêcher	3 031,83 €	295,08 €	295,08 €	3 031,83 €	0,00 €	3 031,83 €	2 736,75 €
Section Le Suc	4 998,97 €	1 842,28 €	1 842,28 €	4 998,97 €	3 850,00 €	8 848,97 €	7 006,69 €
Section Les Pradeaux	16 301,85 €	4 050,05 €	4 050,05 €	16 301,85 €	0,00 €	16 301,85 €	12 251,80 €
Section Moliachon	3 650,78 €	3 661,00 €	3 661,00 €	3 650,78 €	560,60 €	4 211,38 €	550,38 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

## Compte rendu n°2 - Séance du 20 mars 2021

### Objet : Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF - 10700 BUDGET EAU 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	6 480,30	G	15 270,06	G-A 8 789,76
	Section d'investissement	B	1 638,07	H	4 864,65	H-B 3 226,58
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	15 940,59 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	19 006,42 (si excédent)	
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	8 118,37	Q= G+H+I+J	55 081,72	Q-P 46 963,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
RESULTAT CUMULE						
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	6 480,30	= G+I+K	31 210,65	24 730,35
	Section d'investissement	= B+D+F	1 638,07	= H+J+L	23 871,07	22 233,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 118,37	= G+H+I+J+K+L	55 081,72	46 963,35

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet: Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF - 10700 BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	12 425,72	G	10 220,49	G-A -2 205,23
	Section d'investissement	B	4 977,00	H	49 459,44	H-B 44 482,44
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	14 911,53 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	41 086,92 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	58 489,64	Q= G+H+I+J	74 591,46	Q-P 16 101,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
RESULTAT CUMULE						
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	12 425,72	= G+I+K	25 132,02	12 706,30
	Section d'investissement	= B+D+F	46 063,92	= H+J+L	49 459,44	3 395,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	58 489,64	= G+H+I+J+K+L	74 591,46	16 101,82

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

## Compte rendu n°2 - Séance du 20 mars 2021

### Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10500 Budget COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 93 094,38
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 21 959,31
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 115 053,69
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 42 230,77
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	0,00
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	42 230,77
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	42 230,77
<b>Report en Fonctionnement R 002</b>	72 822,92

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

### Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10700 Budget EAU

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 789,76
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 15 940,59
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 24 730,35
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 22 233,00
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	0,00
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	0,00
<b>Report en exploitation R 002</b>	24 730,35

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

### Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10800 Budget ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 2 205,23
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 14 911,53
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 12 706,30
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 3 395,52
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	0,00
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	0,00
<b>Report en exploitation R 002</b>	12 706,30

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

## Compte rendu n°2 - Séance du 20 mars 2021

### Objet : Délibération portant adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

#### Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11      Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

### Objet : Adressage : approbation de la nomination des voies et numérotation des bâtiments

Il appartient de valider par délibération, le nom à donner aux voies et places publiques, la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la création et la nomination des voiries telle que la liste suivante:

- Place de la Jarpe
- Espace du Four à pain
- Espace du Parvis
- Espace des Terrasses
- Impasse du Tilleul
- Impasse de la Remise
- Impasse du Petit Rif
- Impasse du Lavoir
- Impasse de la Passerelle
- Impasse Jonquille
- Rue du Pastural
- Rue de l'Hort du Chanvre
- Rue de la Source
- Rue de la Roue
- Route de la Fayeve
- Chemin de la Fayeve
- Chemin de Loir
- Chemin de la Roue

- Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la création et la nomination des lieux-dits:

- Source de la Jarpe

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

- Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale, le maire prescrit la numérotation métrique pour l'ensemble des bâtiments de la commune.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11      Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

## Compte rendu n°2 - Séance du 20 mars 2021

### Objet : Approbation des listes définitives des affouagistes des sections en 2021

Sont membres de la section de commune, les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.

Sont électeurs de la section de commune, les membres de la section inscrits sur la liste électorale de la commune.

Sont affouagistes le chef de famille ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la section de commune

CHOUGOIRAND :	CHATAING Denis - CHASTAGNER Renée - CUSSONNET Olivier - ENTZMINGER Lauris FAYE Gilberte - MOULIN Max - GATIGNOL Marie-Thérèse
LE MONT :	BERNARD Jérôme -CHANTELAUZE François - DARAGON Elise - GALLON Jason LAINE Gérard - GERIN Alain – SABOT Georges
CHABANNES	DUMEIL Sébastien - FAURE Gaston - FAURE Patrice - ZAPOTOCKY David
LE PECHER	CONSTANT André
LE SUC	COSSEE Christian - FAURE Stéphane - FILLIOT Yves - FILLIOT Michèle – FILLIOT Marie-Cécile - JURY Fernand – ROUX Blandine
MOLIACHON	ABREAL David - MENAGER Thierry - QUESADA Marie - VRAY François - CHOLEWKA Céline
PRADEAUX	PLANCHON Thierry - CHOUZET Alain - DUTOUR Nicole - MUCHEMBLED Alain - PIETRI Pascal - FILLIOT Florian - FILLIOT Maurice - QUESNEL Gilles - HOUIN Christian - LECOQ Aurélie – GE Florence - KEURINCK Sébastien - MARGUERITE Christine - BUTERA Vincent
PETIT-BAROT	WIVIN Jooris - SANCHEZ Cédric - MALCUS Thierry - MONCHARMONT Gildas - FALCON Jean-Luc
GRANGES	BONNETAIN Pierre - DUGAY Dominique - DUGAY Éric - DUGAY Roger - SAULZE Marc
GRANDRIF ET AUTRES	Il n'y a pas de liste établie car pas de bois d'affouage.

**Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0**

### Objet : Travaux rénovation petit patrimoine, site « GROTTÉ - ORATOIRE »

Madame le Maire propose de réaliser en 2021 la rénovation du site «GROTTÉ – ORATOIRE » situé à la sortie du bourg de Grandrif. Un devis a été établi par l'entreprise MAVEL – Ambert. Coût des travaux :

**20 000.00€ HT – 24 000.00€ TTC** auquel il sera ajouté **10% d'imprévu** sur le HT.

Les travaux consistent en :

- Débroussaillage par un ouvrier encordé
- Maçonnerie
- Drainage de l'eau de ruissellement
- Réfection de la statue
- Pose d'une nouvelle barrière

Pour ces travaux, la commune peut bénéficier de deux aides :

DSIL à 50%

FIC à 25% bonifié de 1.06%.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les travaux proposés en 2021 pour la rénovation du site «GROTTÉ – ORATOIRE »,
  - Approuve le devis proposé par l'entreprise MAVEL d'un montant de :  
**24 000€ TTC.- 20 000.00€HT**
  - Dit qu'il est utile de prévoir +10% d'imprévu
  - Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021
  - Valide le plan de financement prévisionnel tel que :

Montant des travaux + 10% HT	22 000.00€
Aide DSIL 50%	11 000.00€
Aide FIC 25%*1.06	5 830.00€
<b>Fonds propres commune</b>	<b>5 170.00€</b>
  - Autorise madame le maire à faire les demandes d'aides :
    - **DSIL à la Préfecture d'un montant de 11 000.00€.**
    - **FIC au Conseil Départemental d'un montant de 5 830.00€.**
  - Donner tous pouvoirs à madame le maire pour exécuter cette délibération.
- Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0**

### Affaires diverses :

Point sur les travaux en cours : adressage, mise en sécurité des bâtiments, voiries diverses, zone nordique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.**